

villescresnes



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2015**

**DELIBERATION N°2015-041**

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU POSTE DE  
RESPONSABLE DES ATELIERS MUNICIPAUX – DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSEYEU, Valère VILLA, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, Mrs. Marc LECOMTE, Michel PINJON, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD.*

**Absents représentés :**

*Madame Isabelle LAFON représentée par Monsieur Jacques LOCHON,  
Madame Martine BILLET représentée par Monsieur Valère VILLA,  
Madame Karina BUYSE représentée par Madame Jeannine MAILLET,  
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU,  
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,  
Monsieur Cullier de Labadie représenté par Monsieur Didier GIARD.*

**Absente non excusée :**

*Madame Marie-Renée AUROUSSEAU*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 ;

Vu la délibération n°2015-04 du 16 février 2015 portant mise à jour du tableau des effectifs et présentant les postes existants au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans la commune ;

Considérant que la Commune de Villecresnes souhaite modifier le grade correspondant au poste de responsable des ateliers municipaux ;

Vu la consultation du comité technique du 11 mai 2015 sur la création d'un poste de technicien et la suppression du poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**Article 1 :** Décide de modifier le poste de responsable des ateliers municipaux et de le positionner sur le grade de technicien territorial.

**Article 2 :** Précise que ce recrutement concerne un poste de catégorie B appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

**Article 3 :** Indique que compte tenu de la nature des fonctions, il est envisagé, faute de candidatures probantes d'agents titulaires, d'ouvrir ce recrutement aux agents non-titulaires, comme l'autorise l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

**Article 4 :** Précise que le tableau des effectifs est ainsi modifié :

	Ancienne situation	Nouvelle situation
Grade de Technicien territorial	1	2
Grade de Technicien principal de 1ère cl	2	1

**Article 5 :** Précise que la rémunération sera celle afférente au grade de technicien territorial.

**Article 6 :** Précise que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et à venir.

**Article 7 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

